

## **AMAP DE FONSLA SAINT CHAMOND**

### **Contrat d'engagement mutuel d'octobre à mars 2012 entre**

**Alexandre TEYSSIER alexandreteyssier@orange.fr**

Producteur de viande bovine bio St Genest Malifaux

et les adhérents de l'AMAP de fonsala Saint Chamond

#### **Article 1 : Engagement de l'adhérent à l'AMAP de fonsala**

L'adhérent (Nom, Prénom) : .....

N° Adhérent .....

Adresse : .....

Tel : ..... Courriel : .....

L'adhérent s'engage en son nom à régler d'avance l'achat de colis de viande bovine dans le cadre du présent contrat validé par l'AMAP de fonsala Saint Chamond auprès du producteur précité.

L'adhérent s'engage à respecter le présent contrat, les statuts et le règlement intérieur de l'AMAP de fonsala Saint Chamond et à tenir une permanence de distribution au moins une fois dans la saison.

#### **Article 2 : Engagement du producteur**

Le producteur s'engage à produire et à fournir des produits labellisés « agriculture biologique », dans le cadre de la charte des AMAP (disponible auprès du réseau des AMAP de Rhône-Alpes, animé par l'Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs Rhône-Alpes : <http://www.alliancepec-rhonealpes.org/>).

Il s'engage à être présent régulièrement aux distributions, à expliquer ses méthodes de production et à communiquer activement sur les écarts éventuels entre prévisions et réalité au fur et à mesure des événements.

En cas de force majeure menant à une impossibilité de livrer les produits prévus, il s'engage à discuter et mettre en place des solutions de compensation pour les consommateurs.

#### **Article 3 : Contenus des paniers**

Le producteur propose de la viande bovine (veau et bœuf) certifiée bio (AB) en caisse de 10 kg, 5 kg ou 3 kg.

#### **Article 4 : Distributions, commandes et règlements**

**Lieu/horaire/fréquence de distribution** : Centre Social de Fonsala – salle du rez-de-chaussée - Les mardis soirs (de 18h30 à 19h30) – Aux dates précisées dans le tableau de commandes.

**Tableau des commandes**

Date de livraison	Produit					Prix Total
29/11/2011	Colis Veau	10 kg 155 €	5 kg 79,50 €	3 kg 47,70 €		
Quantité						
6/03/2012	Colis Bœuf	10 kg 120 €	5 kg 62,5 €	3 kg 37,5 €		
Quantité						
<b>Total</b>						

Prix des abats (veau) à régler lors de la livraison :

foie :	24 €/le kg	langue :	11,90 €/le kg
cœur :	5,50 €/le kg	tête :	9,50 €/le kg
ris de veau :	35,9 €/le kg		

Le règlement des colis et des tripes a lieu à la commande. Je règle ..... €

Réglé en :

- **1 fois** (chèque prélevé à la signature du contrat)
- **4 fois** (prélèvements tous les mois)

**Article 5 : Résiliation**

Le contrat ne peut être résilié par l'adhérent qu'en cas de force majeure avérée (déménagement, changement non prévisible et conséquent de la composition de la famille ou de la situation sociale).

Il ne peut être résilié par le producteur qu'en cas de force majeure avérée (perte de l'exploitation, perte du cheptel, changement important de la situation familiale entraînant une impossibilité de production.)

Fait en 2 exemplaires, à SAINT CHAMOND le .....

**Signatures :** L'adhérent

Le producteur

**Votre contact à l'AMAP de fonsala St Chamond pour la saison**

**Le référent d'Alexandre Teyssier :**

Jacques koulaksejian jacqueskoulak@free.fr 06 30 48 22 01